

V/COMMERCIAL(E): email: caudibert@vitry.com

ADRESSE LIVRAISON/DELIVERY ADDRESS

ADRESSE FACTURATION/INVOICE ADDRESS

PHARMACIE DE LA LAOUVE 291 CHEMIN DU PRUGNON

83470 SAINT MAXIMIN

TVA INTRACOMM: FR43524437365

FACTURE/INVOICE

Tél: 04 94 78 00 63

Page	Commande P/O N°	Secteur	Date de	N°	Client/Customer
			Facture	Facture/Invoice	
1	WS 480137	1301	07/06/2024	1184563	83STEFAN
	du · 29/04/2024	IAFAYPRE			

Référence	Qte	Code	Intra-	Désignation	Poids Unit.	Prix	Remise	Prix Net	Total	
	Qty		Communautaire	e Cde No PRE CO	Unit Weight	Unitaire	Discount	Net Price		
				BL 1466862 du 07/06/2024						
				LIVRAISON No 1						
2VEAUFA				PRESENTOIR VERNIS EAU						
ZVLAOIA				COMPOSE DE						
PKVEAU	1		33043000	PACK VERNIS EAU		110.70	45.00	60.89	60.89	1
	•		000.000	COMPOSE DE			10.00	00.00	00.00	ľ
VEAU001	3	3538891704754		VERNIS A ONGLES A L EAU MERINGUE 4ML		4.10	45.00	6.77		
VEAU002	3	3538891704761		VERNIS A ONGLES A L EAU BARBE A PAPA 4ML		4.10		6.77		
VEAU003	3	3538891704778		VERNIS A ONGLES A L EAU BUBBLE GUM 4ML		4.10		6.77		
VEAU004	3	3538891704785		VERNIS A ONGLES A L EAU SUCRE D ORGE 4ML		4.10		6.77		
VEAU005	3	3538891704792		VERNIS A ONGLES A L EAU CANDY FRAISE 4ML		4.10		6.77		
VEAU006	3	3538891704808		VERNIS A ONGLES A L EAU BANANA 4ML		4.10		6.77		
VEAU007	3	3538891704815		VERNIS A ONGLES A L EAU BERLINGOT 4ML		4.10	45.00	6.77		
VEAU008	3	3538891704822		VERNIS A ONGLES A L EAU CUP CAKE 4ML		4.10	45.00	6.77		
VEAU009	3	3538891704839		VERNIS A ONGLES A L EAU VIOLETTE 4ML		4.10	45.00	6.77		
VEAULI01	1			Liste formules vernis à eau VITRY		0.00	45.00	0.00		
G 2IVEAU	1		48115900	BASE PRESENTOIR VERNIS EAU		0.00	0.00	0.00	0.00	1
G 2IVEAUFA	1		48115900	FRONTON VERNIS EAU FA		0.00	0.00	0.00	0.00	1
G STINEW	1		48115900	STICKER NEW		0.00	0.00	0.00	0.00	1
2ES06FA				PRES.BOOST EAU DE SOLEIL* 6						
				COMPOSE DE						
EAUSOLFA	12	3538894500179	33049900	VITRY BOOST EAU DE SOLEIL 30ML		16.80	45.00	9.24	110.88	1
G TEAUSOL	2	3538890101813	33049900	TESTEUR EAU SOLEIL LOT. HYDRA BRONZANTE	TEINT	0.00	0.00	0.00	0.00	1
				EE 30ML						
G 2IEAUSOL	2		39231000	BASE PRES.VIDE EAU SOLEIL		0.00	0.00	0.00	0.00	1
G 2IESFA	2		39231000	FRONTON PRES. EAU DE SOLEIL FA		0.00	0.00	0.00	0.00	1
2PODO1F				PRES PODIUM 20 ANS						
				COMPOSE DE						
VDIAMFA	12	3538891704907	33043000	SOIN REPARATEUR PRO DIAMANT 10ML	0.010	16.00	45.00	8.80	105.60	1
G TVDIAM	1		33043000	SOIN REP PRO EXPERT DIAMANT 10ML		0.00	0.00	0.00	0.00	1
VNAPROFA	3	3538897770043	33043000	SOIN REPARATEUR PRO'EXPERT 10ML	0.010	13.65	45.00	7.51	22.52	1
VNAPRMFA	3	3538897770067	33043000	SOIN REPARATEUR PRO'EXPERT FINI MAT 10ML	0.010	13.65	45.00	7.51	22.52	1
VBIOXFA	3	3538897770081	33043000	SOIN REPARATEUR SENSITIVE PRO EXPERT 10M	ИL 0.010	14.50	45.00	7.98	23.93	1
VBIOXMFA	3	3538897770098	33043000	SOIN REP. SENSITIVE PRO EXPERT MAT 10ML	0.010	14.50	45.00	7.98	23.93	1
G 2IBPOD	1		48115900	BASE PRESENTOIR PODIUM		0.00	0.00	0.00	0.00	1
G 2IFPODFA	1		48115900	FRONTON PRESENTOIR PODIUM		0.00	0.00	0.00	0.00	1
G 2IBDIAF	1		48115900	BASE SOIN REPARATEUR DIAMANT		0.00	0.00	0.00	0.00	1

				LE DETAIL DE LA COMPOSITION DE NOS						
				PRESENTOIRS EST INDIQUE SUR LE BON						
				DE LIVRAISON						



Page Commande P/O N°		age Commande P/O N° Secteur		N° Facture/Invoice	Client/Customer
2	WS 480137	1301 LAFAYPRE	Facture 07/06/2024	1184563	83STEFAN

Référence	Qte	Code	Intra-	Désignation	Poids Unit.	Prix	Remise	Prix Net	Total
	Qty		Communautaire		Unit Weight	Unitaire	Discount	Net Price	

ECHEANCE: 07/07/2024 LAF SERVICE REGLEMENT PAR LAF SERVICE

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros (Art L441.3 et suivants du code de commerce)

EXPEDITION/SHIPPING CONTRÔLE/CONTROL TRANSP./FORWARDER AGENT NB DE COLIS/NB OF PARCELS POIDS NET/NET WEIGHT POIDS BRUT/GROSS WEIGHT

07/06/2024 KARINE HER CALBER 6.610 KG 6.610 KG

Tva-Taxe	Base HT	Taux TVA	MT TVA	Taux Taxe	Mt Taxe
1-	370.27	20.00	74.05	0.00	0.00

TOTAL HT EUR	370.27
MONTANT TVA	74.05
TOTAL TTC EUR	444.32

En cas d'escompte pour règlement anticipé, la TVA récupérable doit être réduite à due concurrence. Sauf mention spécifique, l'escompte est de 0% - 0 euros.

!!! ATTENTION !!!

HSBC CLT IBAN FR76 3005 6007 7807 7801 4485 867

BIC : CCFRFRPP

SIEGE SOCIAL: VITRY 32-34, avenue Kléber 75 116 PARIS SA au capital de 197 950 Euros - SIRET 612 038 919 00058 - Code NAF: 2571 Z - RCS PARIS: 612038919 N° EORI: FR61203891900058

PAPILLON A JOINDRE A VOTRE REGLEMENT PLEASE JOIN THIS COUPON WITH YOUR PAYMENT			
CLIENT	83STEFAN		
FACTURE	1184563		
MONTANT FUR	444 32		



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

applicables à compter du 01/04/2017

Art.1 - Clause générale

Nos ventes sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toutes conditions d'achat, sauf dérogation formelle expresse de notre part.

La facture est établie en fonction du tarif en vigueur à la date de prise de commande. Ce tarif de base est exclusivement réservé aux professionnels de la santé.

La facture est payable selon les modalités suivantes :

- ° par LCR à vue escompte de 2%
- par LCR à échéance (délai indiqué sur la facture). Par défaut le règlement est effectué à 30 jours calendaires. Si la commande est d'un montant > à 500 euros HT net, un délai de paiement à 60 jours calendaires peut être concédé.

Exception : en cas de procédure collective ; le paiement sera exigé par avance.

Art.2 - Confidentialité

Les documents remis ou envoyés par nous-mêmes demeurent notre propriété, ils ne peuvent donc être communiqués à des tiers sous quelque motif que ce soit par l'acheteur.

Art.3 - Formation du contrat en cas de commande reçue de l'acheteur

En cas de commande reçue de l'acheteur, celle-ci ne sera considérée comme acceptée définitivement par nous qu'après acceptation écrite de notre part. Cette acceptation constituera dans ce cas les conditions particulières.

Art.4 - Livraison, Frais de port, Transport

Livraison franco de port pour toute commande supérieure à 200 € sur la France métropolitaine.

Frais de Port : 10 € - minimum de commande = 50 € nets HT.

Sauf notification contraire, la livraison est effectuée de notre usine ou magasin. Si cette livraison est retardée pour une raison indépendante de notre volonté, elle sera réputée avoir été effectuée à la date convenue.

Il incombe à l'acheteur, sauf stipulation contraire, d'assumer les frais et risques des biens vendus postérieurement à la livraison.

Au-delà de trois semaines de retard dans la livraison, le présent contrat sera résolu de plein droit si l'acheteur notifie l' annulation par écrit expressément et ne pourra donner lieu, de la part de l'acheteur, à un versement de dommages et intérêts.

Art.5 - Clause de réserve de propriété

La marchandise reste la propriété de la Société VITRY jusqu'au paiement intégral de son prix.

Les risques afférents à ladite marchandise seront transférés à l'acheteur dès livraison (Loi n° 80-335 du 12 mai 1980).

Art.6 - Vente sélective

La vente des produits VITRY auprès des consommateurs ne peut s'effectuer que sur des points de vente publics dont le personnel dispose d'une qualification professionnelle résultant d'au moins un diplôme de pharmacien.

Art.7 - Remise conseil point de vente

Une remise minimum de 10% est accordée aux points de vente (cf art.8) et sous réserve d'une commande d'au moins 200 euros HT net remise déduite. La remise accordée se justifie par 2 critères indissociables :

- ° L'exposition de nos produits sur le point de vente public dans les conditions préconisées par VITRY
- Le conseil délivré aux consommateurs par l'équipe de vente (la formation de l'équipe de vente étant effectuée par un salarié VITRY.)

Art.8 - PLV - Promotion

La société VITRY se réserve le droit de fournir le matériel de présentation et de démonstration adapté aux produits VITRY et exclusivement réservé à la promotion des produits VITRY. VITRY reste propriétaire de ce matériel.

Art.9 - Propriété Intellectuelle

Dans le cas où la revente d'un produit VITRY ne serait pas effectuée dans le cadre de la vente sélective (cf art.8), le revendeur devra, au préalable, demander l'autorisation de revente à la société VITRY. En cas de refus par VITRY, dans un délai maximum de 15 jours, cette dernière s'engage à racheter les produits concernés au prix de cession initial.

Art.10 - Sanctions de retard de paiement-Pénalités

A défaut de paiement à l'une des échéances, les autres échéances deviennent de fait immédiatement exigibles, même si elles ont donné lieu à des délais de paiement.

De plus, à titre des clauses pénales et en application des dispositions légales, l'acheteur sera de plein droit redevable d' une pénalité pour retard de paiement de 1,5 fois le taux d'intérêt légal et d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (Article L441-3 et suivants du Code du Commerce)

Art.11 - Garantie

Les biens sont garantis contre tout risque de fonctionnement provenant d'un défaut de matière, de fabrication, de conception.

La garantie est exclue si la matière ou la conception défectueuse provient de l'acheteur, si le vice de fonctionnement résulte d'une intervention sur le bien effectué sans autorisation, si le fonctionnement provient de l'usure normale du bien, d'une négligence ou d'un défaut d'entretien de la part de l'acheteur.

La Société VITRY procédera gratuitement au remplacement des pièces reconnues défectueuses.

Art.12 - Règlement des litiges

Tout litige relatif à la présente vente, même en cas de recours en garantie ou de pluralité de défendeurs, sera à défaut d' accord amiable, de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Nantes (44) – France.